

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

N°: 79/17

**Objet : DEMISSION D'UN CONSEILLER DE TERRITOIRE –
COMMUNE DE SALON DE PROVENCE**

L'an deux mil dix-sept et le dix du mois de juillet
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
Florian BRUNEL

Date publication/affichage :

19 JUIL. 2017

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 4 juillet 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Eric BRUCHET, Florian BRUNEL, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Michel ROUX, Philippe VERAN, Yves WIGT, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

André BERTERO donne pouvoir à Olivier GUIROU, Marylène BONFILLON donne pouvoir à David YTIER, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Joëlle BURESI donne pouvoir à Carole CORREIA D'ALMEIDA, Gérard FRISONI donne pouvoir à Patrick ALVISI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Eric BRUCHET, Rita GIACOBETTI donne pouvoir à Florian BRUNEL, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Sandrine PRAT, Christian RAPAUD donne pouvoir à Evelyne DE FILIPPO, Nathalie SAINT-MIHIEL donne pouvoir à Pierre CHOUZY, Marie-France SOURD donne pouvoir à Nicolas ISNARD.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, Jean-Claude CADIOU, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Bérengère GAUTHIER, Lionel JEAN, Corinne LUCCHINI, Jean-Pierre MAGGI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Jean VANWYNSBERGHE, Mourad YAHIAITNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	34	47

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-79-17-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-8 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment l'article 51 ;

Vu le courrier en date du 2 mai 2017 relatif à la démission de Mme Corinne JIMENEZ de son mandat d'Adjoint au Maire et de son mandat de Conseiller Municipal pour la commune de Salon de Provence ;

Vu la lettre en date du 16 mai 2017 de M. Le Sous-Préfet d'Aix en Provence portant acceptation de la démission de Mme Corinne JIMENEZ de ses fonctions d'adjoint et prise d'acte de sa démission de son mandat municipal ;

Vu la note Préfectorale des Bouches du Rhône n° DCLUPE/BFLI du 1er avril 2016, relative aux modalités de remplacement des Conseillers Métropolitains et des Conseillers de Territoire.

Il est exposé que, par courrier réceptionné par la Préfecture des Bouches du Rhône le 16 mai 2017, Mme Corinne JIMENEZ, Conseiller de Territoire pour la commune de Salon de Provence, a démissionné de son mandat d'Adjoint au Maire mais également de son mandat de Conseiller Municipal.

En application de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée »*

Ainsi, par lettre en date du 16 mai 2017, M. Le Sous-Préfet d'Aix en Provence a d'une part, accepté la démission de Mme Corinne JIMENEZ de ses fonctions d'adjoint et a d'autre part, pris acte de sa démission de son mandat municipal.

La démission du mandat de Conseiller Municipal emporte de plein droit démission du mandat de Conseiller de Territoire.

En outre, une note Préfectorale des Bouches du Rhône n° DCLUPE/BFLI du 1er avril 2016, est venue expliciter les modalités de remplacement des Conseillers Métropolitains et de Territoire. Elle énonce que : *« en cas de démission d'un conseiller de territoire qui ne serait pas conseiller métropolitain, ce dernier ne peut être remplacé »* et s'appuie sur l'article 51 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

L'article précité dispose que *« les conseillers communautaires en exercice des communes membres des établissements publics de coopération intercommunale fusionnés (...) qui n'ont pas été désignés conseillers métropolitains en application de l'article L. 5211-6-2 dudit code, sont de droit conseillers de territoire »* jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

Une lecture littérale de cet article conduit à considérer qu'en cas de vacance, aucun remplaçant ne peut être désigné puisqu'il n'aurait pas été « en exercice » en 2015. Il s'agit ainsi d'un dispositif de continuité des mandats jusqu'à leur extinction, par démission, décès ou à terme en 2020.

Dans ces conditions, le Conseil de Territoire est réputé complet quand bien même le conseiller de territoire n'est pas remplacé.

Par conséquent, l'Assemblée Délibérante du Conseil de Territoire du Pays Salonnais passe désormais de 61 à 60 membres.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-79-17-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- PREND ACTE de la démission de Mme Corinne JIMENEZ de son mandat de Conseiller de Territoire pour la commune de Salon de Provence.
- APPROUVE le tableau du Conseil de Territoire du Pays Salonais réactualisé (ci annexé).
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

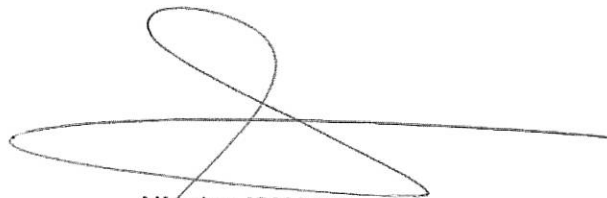
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-79-17-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

DÉPARTEMENT
des Bouches du
Rhône

METROPOLE AIX – MARSEILLE – PROVENCE
Conseil de Territoire

ARRONDISSEMENT
De Marseille

COMMUNES d'ALLEINS – AURONS – BERRE L'ETANG – CHARLEVAL –
EYGUIERES - LA BARBEN – LA FARE-LES-OLIVIERS – LAMANON – LANCON –
PROVENCE - MALLEMORT – PELISSANNE – ROGNAC – SAINT CHAMAS –
SALON-DE-PROVENCE - SENAS – VELAUX – VERNEGUES

Etablissement de
+ de 100 000
habitants

Effectif légal du
Conseil de Territoire

62

TABLEAU DU CONSEIL DE TERRITOIRE
(art. L. 2121-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales – CGCT)

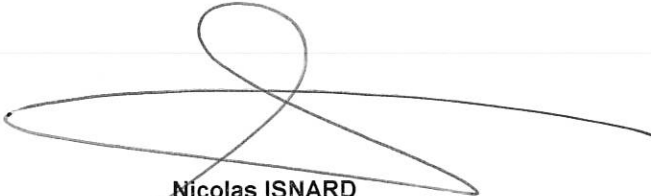
L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil de Territoire. Après le Président, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les Vice-Présidents puis les Conseillers de Territoire.

N° D'ORDRE et FONCTION (1)	QUALITE (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus (en chiffres)
P	M.	ISNARD Nicolas	06-10-1970	23/03/2016	54
1 ^{er} VP	M.	ANDREONI Serge	15/03/1940	23/03/2016	54
2 ^{ème} VP	M.	LE RUDULIER Stéphane	09/12/1973	23/03/2016	50
3 ^{ème} VP	Mme	MONET Laurence	21/10/1968	23/03/2016	45
4 ^{ème} VP	M.	MILLE Michel	26/10/1955	23/03/2016	50
5 ^{ème} VP	M.	KHELFA Didier	26/01/1971	23/03/2016	59
6 ^{ème} VP	M.	GUIROU Olivier	28/03/1957	23/03/2016	57
7 ^{ème} VP	M.	GINOUX Philippe	07/12/1970	23/03/2016	54
8 ^{ème} VP	Mme	GENTE-CEAGLIO Hélène	22/01/1955	23/03/2016	54
9 ^{ème} VP	M.	WIGT Yves	17/01/1952	23/03/2016	56
10 ^{ème} VP	M.	GRANGE Philippe	06/08/1963	23/03/2016	55
11 ^{ème} VP	M.	COLOMB Auguste	27/11/1951	10/10/2016	54
12 ^{ème} VP	M.	APPARICIO Patrick	28/12/1955	23/03/2016	58
13 ^{ème} VP	M.	BERTERO André	09/01/1953	23/03/2016	57
14 ^{ème} VP	M.	ALVISI Patrick	13/06/1963	23/03/2016	45
CT	M.	FRISONI Gérard	20/09/1939		
CT	M.	RAPAUD Christian	02/01/1941		
CT	M.	CHOUZY Pierre	04/01/1942		
CT	M.	MAGGI Jean-Pierre	27/04/1944		
CT	M.	LEROI Richard	20/06/1944		
CT	M.	GUILLAUME Jean-Pierre	19/11/1946		
CT	M.	FABRE Jean-Claude	21/05/1947		
CT	Mme	GIACOBETTI Rita	02/07/1947		
CT	M.	PALMITESSA Joseph	24/10/1948		
CT	Mme	FERNANDEZ Françoise	12/11/1948		
CT	Mme	SOURD Marie-France	17/04/1952		
CT	M.	CADIOU Jean-Claude	10/08/1952		
CT	Mme	CLISSON Chantal	22/12/1952		
CT	Mme	DE FILIPPO Evelyne	14/04/1954		

¹ Préciser : Président - P, Vice Président – VP (indiquer le numéro d'ordre du Vice Président) ou Conseiller de Territoire CT

N° D'ORDRE et FONCTION (1)	QUALITE (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus (en chiffres)
CT	Mme	BUNTZ Monique	09/04/1956		
CT	M.	PONS Henri	26/03/1957		
CT	Mme	BRICOUT Catherine	18/11/1957		
CT	M.	HOARAU Denis	18/05/1959		
CT	M.	MONTECOT Pascal	08/05/1960		
CT	Mme	BONFILLON Marylène	12/06/1960		
CT	M.	ROUX Michel	28/03/1961		
CT	M.	AMALRIC Christophe	30/10/1961		
CT	Mme	LUCCHINI Corinne	12/07/1962		
CT	M.	BRUCHET Eric	12/06/1963		
CT	M.	CORTESI Claude	17/07/1963		
CT	Mme	BURESI Joëlle	31/12/1963		
CT	Mme	HEYRAUD Patricia	22/01/1964		
CT	Mme	CASORLA Catherine	28/02/1964		
CT	M.	VERAN Philippe	16/10/1965		
CT	M.	VANWYNSBERGHE Jean	22/05/1966		
CT	Mme	TILLIE-CHAUCHARD Caroline	01/06/1966		
CT	M.	DENIS Olivier	18/04/1967		
CT	Mme	SAINT-MIHIEL Nathalie	13/06/1967		
CT	Mme	MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie	02/07/1970		
CT	Mme	PRAT Sandrine	18/04/1972		
CT	Mme	POZZI Sandrine	23/01/1973		
CT	M.	JEAN Lionel	05/06/1973		
CT	Mme	CORREIA D'ALMEIDA Carole	03/03/1975		
CT	Mme	GAUTHIER Bérengère	02/07/1975		
CT	M.	FARRO Dimitri	03/09/1975		
CT	M.	LE ROUX Brice	15/10/1977		
CT	M.	YAHATNI Mourad	26/09/1978		
CT	Mme	GOMEZ Alexandra	29/05/1990		
CT	M.	YTIER David	05/10/1990		
CT	M.	BRUNEL Florian	05/05/1992		
CT		VACANT			
CT		VACANT			

Certifié par le Président,
A SALON DE PROVENCE, le 10 juillet 2017



Nicolas ISNARD
Président du Conseil de Territoire

¹ Préciser : Président - P, Vice Président – VP (indiquer le numéro d'ordre du Vice Président) ou Conseiller de Territoire CT

